

Accueil > Tribunes libres > Patrimoine du dirigeant : protéger, transmettre et investir dans un contexte incertain

Patrimoine du dirigeant : protéger, transmettre et investir dans un contexte incertain



Nos contributeurs • 10 février 2026 Dernière mise à jour : 10 février 2026



Les dirigeants doivent composer avec un environnement en constante mutation lié à la recomposition des équilibres géopolitiques, l'incertitude des trajectoires budgétaires et fiscales, ainsi qu'une volatilité durable des marchés financiers. Dans ce cadre, le patrimoine du dirigeant ne peut plus être appréhendé de manière figée. Il appelle une approche globale, où, protéger, transmettre et investir constituent trois enjeux indissociables, nécessitant une ingénierie patrimoniale rigoureuse et évolutive.

Protéger le patrimoine face aux risques économiques et personnels

Le dirigeant concentre souvent plusieurs risques : professionnel, financier, juridique et familial. La protection du patrimoine constitue donc la première brique de toute stratégie patrimoniale cohérente.

Sur le plan juridique, la distinction entre patrimoine privé et patrimoine professionnel demeure essentielle. Le recours à des structures sociétaires adaptées (holding animatrice ou passive, société civile patrimoniale) permet d'isoler les actifs, de limiter les risques de contagion et d'organiser une gouvernance claire. La jurisprudence et le droit des sociétés rappellent régulièrement l'importance de cette séparation, notamment en cas de défaillance de l'activité opérationnelle.

La protection passe également par l'anticipation des aléas personnels : décès, incapacité, conflits familiaux. Le mandat de protection future (C. civ. arts. 477 et s.), le mandat à effet posthume (C. civ. arts. 812 et s.) ou la désignation d'un tiers administrateur par testament/donation constituent autant d'outils permettant d'anticiper ces aléas, par la désignation d'une

personne de confiance. Celle-ci pouvant être un proche ou un professionnel alors appelé à prendre le relais afin d'assurer la protection du patrimoine du dirigeant.

Par ailleurs, l'aménagement des clauses statutaires n'est pas à négliger ; celles-ci doivent être adaptées afin d'assurer la pérennité de la société en évitant les situations de blocage, notamment à travers la désignation d'un dirigeant subsidiaire. Malgré l'existence de ces outils juridiques, **41% des chefs d'entreprise n'ont mis en place aucune action pour assurer la pérennité de leur entreprise en cas de force majeure** (décès, incapacité, divorce), selon une enquête du cabinet d'avocats Fidal.

Transmettre dans un cadre fiscal et civil maîtrisé

La transmission constitue un enjeu majeur pour assurer la préservation du patrimoine du dirigeant. Bien qu'elle soit souvent abordée sous l'angle de l'optimisation fiscale, elle ne se limite pas à cette seule problématique, mais touche aux équilibres civils. Aussi la question des modalités de répartition de l'entreprise entre les héritiers s'avère essentielle ; qu'il s'agisse de rechercher une stricte égalité entre ces derniers ou de privilégier un potentiel repreneur du vivant du dirigeant.

Ici encore, l'anticipation est primordiale puisque selon une étude du Conseil supérieur du notariat, près de 70 % des successions non préparées donnent lieu à des tensions familiales significatives, souvent liées à un défaut d'anticipation juridique, mettant bien souvent en péril la pérennité de l'entreprise.

Le pacte Dutreil ([article 787 B du Code général des impôts](#)) demeure un outil central pour la transmission d'entreprises, permettant une exonération de 75 % de la valeur des titres transmis, sous conditions. Un sondage mené par CCI-France et Opinion Way met pourtant en évidence de façon alarmante cette méconnaissance du « pacte Dutreil » : 82 % des dirigeants interrogés ne le connaissent pas du tout !

Il est donc primordial que les professionnels accompagnant les chefs d'entreprise, communiquent à ce sujet. Le pacte Dutreil reste toutefois exigeant dans sa mise en œuvre et nécessite d'être accompagné par des professionnels rompus à sa pratique. **La Cour des comptes rappelait récemment que ce dispositif est largement utilisé mais encore insuffisamment maîtrisé**, générant un risque de remise en cause en cas d'erreur formelle.

Par ailleurs, le pacte Dutreil, couplé au démembrement de propriété permet de donner lieu à une transmission progressive : le dirigeant conserve « l'avoir » (à travers la perception des dividendes) tout en transmettant le « pouvoir », en application d'une fiscalité allégée. Le mécanisme du *family buy out* permet également d'offrir à l'enfant repreneur, la faculté de compenser ses frères et sœurs, le cas échéant.

Autre outil : la donation-partage transgénérationnelle incorporative, connue d'un public averti, permet d'organiser une transmission sur trois voire quatre générations moyennant une fiscalité très attractive : un taux d'imposition de 2,5% se substituant aux droits de donation. Son bénéfice repose sur des conditions simples et clairement définies : les titres sociaux doivent avoir été reçus par donation depuis plus de quinze ans et être transmis aux enfants du donataire alors que les donateurs initiaux sont toujours en vie.

Ces dispositifs permettent d'articuler transmission, conservation des revenus et optimisation fiscale. Dans un contexte d'évolution continue et de complexification de la fiscalité du capital, l'anticipation, la stabilité juridique et l'accompagnement sont devenus des éléments clés essentiels de sécurisation des opérations de transmission.

Investir en période d'incertitude : diversification et résilience

Gérer son patrimoine, c'est diversifier ses avoirs pour construire une stratégie résiliente et performante.

Inflation persistante, volatilité des marchés et des taux, tensions géopolitiques : l'environnement économique impose aujourd'hui une approche patrimoniale plus résiliente. Pour le dirigeant, investir ne consiste plus uniquement à rechercher la

performance, mais à préserver le pouvoir d'achat du capital et à maintenir une diversification réellement efficace dans le temps.

Par Napoléon Gourgaud, Gérant de Patrimoine et fondateur de LODI Gestion privée



GPO Magazine, pour Gérer, Prévoir et Optimiser les ressources de l'entreprise est un magazine d'aide à la décision, axé sur l'optimisation de la gestion d'entreprise, pour concrètement guider ses lecteurs dirigeants dans leurs réflexions stratégiques, leurs démarches opérationnelles, la gestion de leurs droits et dans le choix de leurs partenaires.

Une ligne éditoriale concrète et pertinente qui conjugue tendances, cas concrets et témoignages, dossiers d'analyse, dossiers marchés, dossiers métiers, focus, point de droit, point international, point fiscal. Plus des « Avis d'Experts ».

Contactez-nous

Abonnements

Publicité

Contact

A propos de GPO Magazine

Nos autres sites d'information

Transformation digitale

Articles récents

Travail hybride : les attentes générationnelles, nouveau défi pour les entreprises

© 11 février 2026

Bien gérer ses données : un enjeu majeur pour les entreprises

© 11 février 2026

Lancement de la Charte de confiance : mobilisation collective pour renforcer l'anticipation, l'accompagnement et la prévention des difficultés des entreprises

© 11 février 2026

Copyright © 2026 - GPOMag | Mentions légales et obligatoires | Protection des données personnelles | Copyright | Charte du site | Charte du contributeur

| Conditions générales de vente | Site réalisé par Z-INDEX

Gérer les Cookies